

**Objet : Traitement médiatique de l'accident mortel d'un cycliste**

Madame, Monsieur,

En tant qu'association faisant la promotion du vélo au quotidien sur notre territoire, nous nous permettons de vous écrire à propos de la couverture de l'accident tragique survenu le dimanche 7 septembre sur le port de Paimpol, au cours duquel un cycliste a finalement perdu la vie après avoir été percuté par une portière de voiture.

Conscients du poids des mots dans la presse et de leur résonance sur les réseaux sociaux, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points qui nous semblent problématiques dans la manière dont les faits ont été rapportés :

1. La mention du casque.

Vous précisez d'emblée que le cycliste ne portait pas de casque. Si cette information peut sembler anodine, elle donne l'impression que la victime est en partie responsable de l'accident, alors que le port du casque n'aurait en rien empêché la portière de s'ouvrir sur sa trajectoire. Cette précision déplace la responsabilité vers le cycliste, plutôt que de souligner la cause directe de l'accident.

2. La formulation de l'accident.

Votre article indique que « le cycliste a percuté la portière ». Il serait peut être plus juste d'écrire que c'est l'ouverture de la portière qui a entraîné la chute du cycliste. Cet accident est très fréquent et s'appelle [un emportiérage](#) : la portière s'ouvre sur la route et le cycliste n'a pas le temps de l'éviter. Dans la version publiée, la victime apparaît comme l'acteur principal du drame alors que sans l'action de l'automobiliste, il n'y aurait pas eu d'accident.

3. La perception publique.

La manière dont les faits sont relatés influence fortement les commentaires sur les réseaux sociaux. Or nombre d'entre eux se révèlent irrespectueux et culpabilisants pour la victime. En présentant le cycliste comme fautif ou imprudent, votre article contribue malgré vous à légitimer ces discours attisant la violence routière, d'autant que les commentaires ne font pas l'objet de modération.

À ce sujet, nous vous invitons à consulter les travaux de David Fevryer, qui a montré que les articles relatant des décès de cyclistes se focalisent trop souvent sur les comportements individuels des victimes, plutôt que sur les facteurs structurels (infrastructures, comportements automobilistes, règles de circulation) qui sont pourtant déterminants. Lien vers [la synthèse du mémoire](#) en français. Mémoire disponible dans son intégralité, en anglais, [ici](#).





Dans une logique constructive, nous vous suggérons la rédaction d'un article de sensibilisation sur les précautions à prendre en tant qu'automobiliste pour mieux partager la chaussée en présence de cyclistes. Certains conseils nous semblent évidents mais sont peu respectés dans la réalité, par exemple :

- après le contrôle visuel dans le rétroviseur, ouvrir systématiquement sa portière avec la main opposée (« méthode hollandaise ») afin de vérifier l'angle mort. Dans certaines voitures la poignée est aujourd'hui inversée pour rendre obligatoire ce geste. Apprendre ce geste aux enfants.
- respecter la distance latérale de 1,50 m lors des dépassements hors agglomération (1 m en agglomération) . Ne pas doubler si cette distance ne peut être respectée compte tenu de l'absence de visibilité. Les automobilistes sont autorisés à franchir partiellement une ligne blanche continue pour doubler un cycliste.
- Appréhender et anticiper la vitesse du cycliste : il est rarement judicieux de doubler un vélo en ville surtout si la circulation est dense. Un vélo musculaire ralentit en montée et accélère quand vient la descente, la distance nécessaire pour le doubler augmente alors...
- vérifier ses rétroviseurs avant de tourner à une intersection, notamment le rétro de droite pour tourner à droite.

Pour les cyclistes, nous recommandons le port du casque (il est obligatoire seulement jusqu'à 12 ans en France)

En France, le code de la route prévoit depuis 2015 (article L 412-9) que « sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h, un conducteur de cycle peut s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée, d'une distance nécessaire à sa sécurité ».

D'une manière générale nous incitons les cyclistes à prendre leur place sur la chaussée et de ne pas « s'excuser d'être là » en frôlant le bas côté de la route d'où, paradoxalement, vient le danger.

Ces gestes simples pourraient éviter de nombreux accidents et même sauver des vies.

Nous vous remercions de votre attention et de l'importance que vous accorderez à la précision et à l'équité de vos futurs articles sur ces sujets sensibles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le conseil d'administration de PPAV, réuni à Paimpol le 11 septembre 2025.

